

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
28 juin 2019**

PUBLIE LE : 5 juillet 2019

Délibération n°280619-3 : Compte-rendu des actes administratifs du président

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-sept juin deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	14

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à dix heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

Accusé de réception en préfecture
le 20/06/2019 à 10h05 par M. BOUTIN
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019

SEANCE DU 28 JUIN 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Adolphine KOYAWOZA, Apprentie au secrétariat général

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 6 pour les autres délibérations

SIDRU /CS - 280619-3

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 22 décembre 2017 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

Décision n° 01/2019

OBJET : Mission d'analyse technique du rapport du délégataire pour l'année 2018

Le délégataire doit produire son rapport annuel dans lequel sera réalisée une analyse technique afin de s'assurer de la cohérence des données techniques avec l'année écoulée.

Ce rapport doit être remis avant le 1^{er} juin au syndicat afin que celui-ci soit mis à l'ordre du jour du comité.

Il a été décidé de confier cette mission d'analyse technique du rapport annuel du délégataire 2018 à la société NALDEO.

Montant : 3 400 € HT soit 4 080 € TTC.

Décision n° 02/2019

OBJET : Mission d'analyse financière du rapport du délégataire pour l'année 2018, et de rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets 2018

Le délégataire doit produire chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

Ce rapport doit être remis avant le 1^{er} juin au syndicat afin que celui-ci soit mis à l'ordre du jour du comité.

Il a été décidé de confier à la société ILINGENIERIE, l'analyse financière du rapport 2018 du délégataire, avec remise d'une note de synthèse, et la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2018.

Montant : 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.

Décision n° 03/2019

OBJET : Mission de contrôle d'exploitation de l'UVE et de la déchetterie du SIDRU

Il est nécessaire d'être accompagné par un bureau d'étude pour le suivi technique, administratif et financier de l'exploitation et du contrat de délégation de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du site AZALYS.

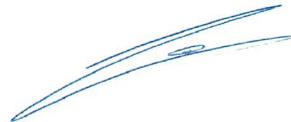
Il a été décidé de confier cette mission d'accompagnement à la société NALDEO.

Montant : 24 975 € HT soit 29 970 € TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 05 JUIL. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 05 JUIL. 2019

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal